



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 8 septembre 2014, à 16 h 30, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.

2014-336 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2014-337 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2014-338 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

12. Octroi du contrat de pavage supplémentaire.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2014-339 Empiètement de servitude

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 2 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham est informée de l'empiètement de la galerie sur l'immeuble du 397-403, rue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'assiette de servitude par acte publié le 6 juillet 2011 sous le numéro 18 286 701, circonscription foncière de Missisquoi.

QUE la Ville de Farnham accepte, pour le moment, l'objet de l'empiètement mais ne renonce pas à ses droits réels sur ledit immeuble.

QUE la Ville de Farnham ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages qui pourraient être causés par cet empiètement.

Ressources humaines



2014-340 Démission du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme

Document : Lettre de M. Steve Charbonneau datée du 2 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal accepte la démission de M. Steve Charbonneau au poste de directeur du Service des loisirs, culture et tourisme, effective le 19 septembre 2014.

QUE des remerciements soient transmis à M. Charbonneau pour le travail effectué à ce poste depuis le 4 février 2013.

2014-341 Nomination d'une directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme

CONSIDÉRANT la démission de M. Steve Charbonneau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de directeur du Service des loisirs, culture et tourisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham nomme, à compter du 19 septembre 2014, Mme Roxanne Roy Landry au poste de directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme, jusqu'à ce que ce poste soit comblé de façon permanente.

QUE les conditions de travail et avantages soient ceux inscrits à l'entente de travail des employés cadres.

QUE le salaire de Mme Roy Landry soit celui inscrit au deuxième échelon de l'échelle salariale en vigueur pour ce poste.

QU'aux fins de calcul de l'ancienneté, la date d'embauche de M^{me} Roy Landry sera le 15 octobre 2013.

2014-342 Prolongement de la période de probation de M. Steven Paquette

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 21 août 2014.

CONSIDÉRANT que M. Steven Paquette a été embauché à titre d'inspecteur des bâtiments le 21 mai 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Paquette était soumis à une période de probation de trois mois;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge la période de probation de M. Steven Paquette jusqu'au 21 novembre 2014 afin de permettre au directeur des Services techniques et développement de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.



2014-343 **Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 21 août 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Mark Fontaine à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B) à compter du 30 septembre 2014 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2014-344 **Embauche de pompiers recrues**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 août 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à l'embauche de MM. Patrick Bouchard, Simon Surprenant et Mathieu Leclerc Laramée à titre de pompiers recrues au Service de sécurité incendie.

QUE les dispositions régissant ces pompiers recrues sont édictées au *Règlement 461 concernant la création du Service de sécurité incendie*.

Traitement des eaux

2014-345 **Octroi du contrat de cueillette, transport et disposition ou valorisation des boues déshydratées de la station d'épuration**

Document : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 8 septembre 2014.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une soumission a été déposée comme suit :

Compagnie	Prix annuel (incluant les taxes)
Environnement Viridis inc.	91 060,20 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la compagnie Environnement Viridis inc. pour le contrat de cueillette, transport et disposition ou valorisation des boues déshydratées de la station d'épuration pour une période de deux années soit accepté.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-446.

Travaux publics



2014-346

Octroi du contrat de pavage d'une partie de la piste cyclable

Document : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 2 septembre 2014.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, cinq soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix (incluant les taxes)
Asphalte des Cantons division Sintra inc.	147 497,04 \$
Béton Mobile St-Alphonse inc.	149 467,50 \$
Construction Bau-Val inc.	151 743,83 \$
Pavages Maska inc.	162 819,77 \$
Pavage du Haut Richelieu inc.	229 282,68 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions des compagnies Construction Bau-Val inc. et Pavage du Haut Richelieu inc. ne rencontrent pas les critères demandés;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que les soumissions des compagnies Construction Bau-Val inc. et Pavage du Haut Richelieu inc. soient déclarées non conformes.

QUE la soumission de la compagnie Asphalte des Cantons division Sintra inc. au montant de 147 497,04 \$, incluant les taxes, pour les travaux de pavage d'une partie de la piste cyclable soit acceptée.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus réservé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

Deuxième période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance est levée à 16 h 37.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire